

Fiche de présentation du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

à destination des acteurs de l'accompagnement ESS en Hauts-de-France

Description du dispositif porté	Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Structures employeuses de l'ESS qui souhaitent consolider ou développer leurs activités et emplois. - Le cœur de cible du DLA est les petites et moyennes structures employeuses de l'ESS. Exception : les départements de l'Aisne et la Somme où des structures employeuses peuvent bénéficier du DLA. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les structures non employeuses (si moins de 3 ans) sont orientées vers les opérateurs « STARTER ESS » (1^{er} cercle du Réseau Tremplin).
	Apports aux bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le DLA est un accompagnement au changement de la structure bénéficiaire. - Le point de départ est un diagnostic de la situation de la structure (dit « partagé » car réalisé par la structure et le.a chargé.e de mission). Ainsi, un accompagnement DLA permet une prise de recul / l'apport d'une vision extérieure à la structure bénéficiaire, un appui et des conseils sur mesure, de rassurer les structures sur leurs décisions et leurs choix. - L'accompagnement peut être individuel ou collectif. - Les thématiques d'accompagnement sont vastes et s'adaptent aux besoins de la structure : RH, gouvernance, économique, financier, stratégique, ...
	Etapes du dispositif	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>Le parcours d'accompagnement peut proposer un accompagnement de la part d'un prestataire, et/ou du chargé de mission et/ou de se rapprocher d'autres acteurs de l'accompagnement du territoire.</p> <p>Lorsque le diagnostic partagé (incluant le parcours d'accompagnement proposé) est rédigé, il est présenté à un comité d'appui qui peut y apporter des précisions, des compléments afin de s'assurer que ce qui est proposé à la structure bénéficiaire ou au collectif accompagné est le plus adapté à son besoin.</p> </div> </div>
	Moyens de sollicitation du dispositif par les bénéficiaires cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Contact direct via site national : www.info-dla.fr (mail, téléphone). - Orientation ou recommandation par les autres réseaux, les financeurs ou autres acteurs de l'écosystème.
	Compléments	Un accompagnement DLA s'inscrit dans un temps long et dans une démarche volontaire de la part de la structure.

Fonctionnement du réseau	Structures membres	Nord Actif (DLA Nord) / Pas-de-Calais Actif (DLA Pas-de-Calais) / BGE Picardie (DLA Oise) / IRIAE HDF (DLA Aisne et DLA Somme) / LMA HDF (DLA Régional)
	Comment le rejoindre ?	Le statut d'opérateur DLA est attribué par appel à projet de l'Etat en région.
	Organisation des échanges entre membres	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges mails - Temps d'échange collectif entre opérateur DLA (en visio ou présentiel) appelés interDLA.
	Moyen et types de sollicitation du réseau par d'autres acteurs de l'accompagnement	Par sollicitation directe.
Autres remarques		<p>A chaque phase de l'accompagnement des structures bénéficiaires du DLA, les chargé.es de mission sont amené.es à travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs de l'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil : réorientation vers des acteurs et dispositifs plus adaptés aux besoins de la structure - Diagnostic : enrichissement du diagnostic par des acteurs de l'accompagnement spécialisés sur le secteur d'activité, la typologie de la structure ou sur l'une des problématiques identifiées ; regards croisés des acteurs intervenants déjà autour de la structure. Cela passe notamment, mais pas uniquement, par la participation au comité d'appui. - Parcours d'accompagnement : les autres acteurs peuvent aider les chargé.es de mission DLA à identifier, prioriser et planifier les solutions d'accompagnement les plus pertinentes à mobiliser pour répondre aux enjeux mis en lumière par le diagnostic. - Coordination du parcours d'accompagnement : échanges d'informations avec les acteurs proposés dans le parcours d'accompagnement pour faciliter et suivre sa bonne mise en œuvre. - Suivi et consolidation de l'accompagnement : échanges d'informations pour partager les résultats et impacts des solutions mises en œuvre.



Le Dispositif local d'accompagnement